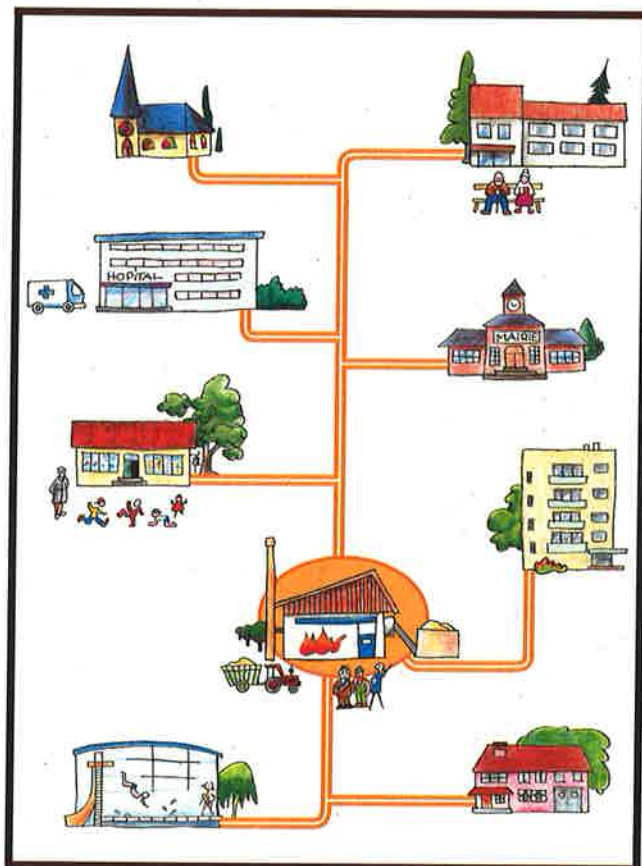


Bois énergie - réseau de chaleur



Le réseau de chaleur

Le réseau de distribution, ou réseau de chaleur, est un circuit fermé constitué par des tuyaux souterrains isolés, transportant un fluide caloporteur (eau le plus souvent). Il part de la chaufferie et dessert les bâtiments raccordés, transmet la chaleur puis revient à la chaufferie en retournant le fluide refroidi.

La sous-station permet l'échange de chaleur entre le circuit primaire (réseau principal) et le circuit secondaire (installation de chauffage interne au bâtiment).

La chaufferie bois se compose :

- d'un silo : c'est la réserve de combustible pour la chaudière bois, son autonomie est de plusieurs jours.
- d'un espace chaufferie comprenant notamment la chaudière bois. Les différents modèles de chaudières à bois permettent de brûler soit des combustibles secs soit des combustibles humides.

- Dans un système bien conçu, le bois doit pouvoir couvrir de 80 à 100% des consommations en énergie.

Le combustible bois

Bien identifier l'origine du bois et ses qualités sont une priorité pour la définition d'un projet bois énergie. Un combustible bois doit être propre : sans produit de préservation, ni colle, ni peinture, ni produit chimique portant atteinte à l'environnement.

Il provient de plusieurs sources :

- Forestière : plaquettes forestières
- Scieries : plaquettes de scierie, écorces, sciure
- Autres industries du bois : sciure, plaquettes
- Activité déchets : plaquettes de bois broyé....
- Le granulé : sciure compressée

Les combustibles bois tout comme le bois peuvent faire l'objet d'une certification PEFC, FSC ou équivalent.

Les fournisseurs certifiés

Il existe plus de 80 fournisseurs de bois énergie en Rhône-Alpes bien répartis sur le territoire régional. Les capacités de production dépassent de loin les consommations en Rhône-Alpes.



Afin de garantir la qualification du combustible et de sécuriser l'approvisionnement, certains producteurs sont entrés dans une démarche de certification du service :

“Chaleur Bois Qualité +” est une certification suivant le référentiel AFAQ* Service Confiance :

Fourniture de combustibles bois pour chaufferies automatiques.

Ce référentiel intègre sept engagements de service :

- 1 - Confirmer le choix du combustible qui respecte le couple « chaudière/ combustible ».
- 2 - Définir la solution d'approvisionnement adaptée à la consommation et établir un prévisionnel pour la saison de chauffe à venir.
- 3 - Établir avec le client un contrat complet et précis.
- 4 - Fournir au client un combustible aux caractéristiques constantes.
- 5 - Assurer la continuité de l'approvisionnement. En cas de rupture d'approvisionnement, une procédure est déclenchée pour assurer cet approvisionnement aux conditions de vente identiques.
- 6 - Respecter l'environnement et les délais de livraison.
- 7 - Tenir compte du niveau de satisfaction du client en établissant un bilan de saison de chauffe et une enquête annuelle de satisfaction.

Plus d'information sur www.chaleur-bois-qualite-plus.org

Les outils pour les collectivités

Les acteurs du bois énergie en Rhône-Alpes ont réalisé :

- un guide d'approvisionnement des collectivités en bois énergie des chaufferies en Rhône-Alpes (les rôles possibles des collectivités ; achat de bois et commande publique...) : à commander auprès de Fibra.
- une gamme commune de combustibles en Rhône-Alpes : <http://www.fibra.net>
- un tableau de bord des prix du bois énergie <http://www.fibra.net>
- sous l'égide de l'Ademe, ils ont également réalisé un atlas des filières d'approvisionnement : <http://www.fibra.net>



Pour en savoir plus sur le bois énergie, contactez votre EIE* ou l'interprofession du bois de votre département.

*Voir glossaire